

Descriptif produit

Doté de garanties **exceptionnellement complètes**, *Clientèle Privée by Hiscox* offre une couverture sur mesure (adaptabilité de tous les montants de garantis), adaptée au style de vie et aux besoins d'une clientèle exigeante.

Un **contrat unique pour l'ensemble des biens** (patrimoine immobilier et mobilier) :

- **Quatre sections** pour mieux assurer le patrimoine mobilier :
 - o bâtiment,
 - o contenu général (hors art et objets précieux),
 - o objets d'art et de collection répertoriés,
 - o objets précieux : bijoux, montres, objets en métaux précieux
- Possibilité d'assurer sous un même contrat les résidences principales et secondaires en France et à l'étranger (Pays limitrophes, y compris Monaco et le Royaume-Uni).

Le contrat se compose des éléments suivants :

- o Conditions particulières
- o Conditions générales n° CPX0116
- o Conditions générales Hiscox Assistance n° ASH0908
- o Conditions générales Protection Juridique n° CPX-PJCP0116

Cibles

- ✓ Ce produit est destiné à couvrir une clientèle sensible et exigeante :
- Possédant un **contenu global de plus de 150 000 €**.
- Soucieuse de protéger son patrimoine par un **contrat sur mesure, en Tous Risques dans le monde entier**.

Garanties

Garanties Automatiques	<p>Garanties larges et étendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune des sous-limites traditionnelles par événement : vol, vandalisme, dégâts des eaux, grêle, dommage électrique, bris de glace... - Garantie des cataclysmes et événements naturels, même en l'absence d'arrêt de Catastrophe Naturelle. - Pas de clause d'inhabitation ni de surprime, même pour les résidences secondaires. - Garantie de la réparation de la cause d'un sinistre dégâts des eaux et des frais de recherche de fuite - Indemnisation en valeur à neuf des bâtiments et du contenu, y compris vêtements, matériel hifi et électroménager, quelle que soit l'ancienneté des biens assurés, pas d'application de la règle proportionnelle. - Garantie des arbres, plantes, pelouses et ornements de jardin. - Garanties automatiquement acquises avec les garanties associées au contenu : <ul style="list-style-type: none"> o liquides à usage domestique (eau, fioul,...), o biens confiés, o biens à usage professionnels, o données informatiques, o casse accidentelle, o à l'extérieur de la demeure : effets personnels, moyens de paiement, documents officiels (des sous limites sont appliquées en fonction des besoins de vos clients) - Augmentation automatique des montants assurés pour les nouvelles acquisitions (2 mois)
Garanties Optionnelles	<p>Adaptées aux besoins et au style de vie de l'assuré</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de souscrire des garanties en valeur déclarée ou agréée pour les objets d'art et les objets précieux. - Possibilité de prévoir des garanties étendues à l'extérieur de la demeure pour les bijoux et montres, les effets personnels et les bagages. - Tous les montants de garantie sont modulables. - Assistance haut de gamme après sinistre et au quotidien, y compris rapatriement.
Objets d'art et de collection répertoriés et objets précieux	<p>En valeur déclarée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incontestabilité des valeurs en présence d'une expertise de moins de 3 ans réalisée par l'un des experts agréés par Hiscox. <p>En valeur agréée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur présentation à la souscription d'une expertise, d'un inventaire, d'un bordereau d'adjudication ou d'une facture, sans limitation dans le temps. - Augmentation automatique de la valeur agréée en cas de décès ou d'impossibilité définitive de produire de l'artiste (durant 12 mois à compter du décès ou de l'invalidité). - Garantie automatique des nouvelles acquisitions (2 mois suivant la date d'acquisition) - Garantie des œuvres d'art reçues en prêt (6 mois).

Gestion des sinistres

- Équité dans l'appréciation**
- **Interprétation objective** des clauses du contrat.
- Rapidité et rigueur des règles de gestion et de règlement**
- Accusé de réception et mission de l'expert, le cas échéant, dans les **48 heures suivant la déclaration**
- Experts indépendants sélectionnés rigoureusement et respectant la charte de qualité imposée par Hiscox.
- **Règlement dans les 48 heures suivant l'accord définitif**.